

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/03/2017 Date de révision: 02/05/2017 Version: 1.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges

Nom commercial : PRE-BROSSANT RP

Type de produit : Détergent

Groupe de produits : Produit commercial

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Spec. d'usage industriel/professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Pré-brossant pour nettoyage à sec KWL RP

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** 

ARCANE INDUSTRIES

73 AVENUE DU DOUARD, ZI LES PALUDS

13685 AUBAGNE - FRANCE

T +33 (0)4 42 82 16 95 - F +33 (0)4 42 82 16 77

laboratoire@arcane-industries.fr - http://www.arcane-industries.fr

### Distributeur

ROMERA Produits

70, rue Paul et Marc BARBEZAT 69150 DÉCINES-CHARPIEU - FRANCE T 04 72 35 54 94 - F 04 72 35 11 67

romera-produits@orange.fr - http://www.romera.fr

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) FRANCE +33 (0)1 45 42 59 59

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation

H319

oculaire, Catégorie 2 Danger par aspiration, Catégorie 1

H304

Texte intégral des mentions H : voir section 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

7

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : hydrocarbons c11-c13, isoalkanes, <2% aromatics

Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE

ANTIPOISON

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P331 - NE PAS faire vomir

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

02/05/2017 FR (français) 1/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydrocarbons c11-c13, isoalkanes, <2% aromatics	(N° CE) 920-901-0 (N° REACH) 01-2119456810-40	>= 50	Asp. Tox. 1, H304
Methoxy Propoxy Propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	10 - 25	Non classé
DIETHYLHEXYL SODIUM SULFOSUCCINATE	(N° CAS) 577-11-7 (N° CE) 209-406-4	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: En cas d'inhalation accidentelle, mettre la victime à l'air libre.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements et rincer la peau à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion

 Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés / Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable. Eau pulvérisée.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas laisser le produit se

déverser de façon incontrôlée dans l'environnement.

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

02/05/2017 FR (français) 2/6

79291-FS.pdf

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu.

Autres informations : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

sans danger

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Eviter le rejet dans l'environnement.

: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conditions de stockage Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Methoxy Propoxy Propanol (34590-94-8)			
France	Nom local	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³	
France	VME (ppm)	50 ppm	
France	Note (FR)	Valeurs règlementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée	
	OP		
8.2. Contrôles de l'exposition			
Equipement de protection ind	ividuelle:		
Gants. Lunettes de sécurité.			

#### Contrôles de l'exposition 8.2.

#### Equipement de protection individuelle:





# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Incolore. Odeur caractéristique.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 100 °C Point d'éclair : > 61 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

02/05/2017 FR (français) 3/6

# 79291-FS.pdf

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : < 1

Solubilité Peu miscible.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique < 20 mm<sup>2</sup>/s

Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

#### Stabilité chimique 10.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

#### Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

PRE-BROSSANT RP		
	Viscosité, cinématique	< 20 mm <sup>2</sup> /s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. et symptômes possibles

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### **Toxicité** 12.1.

: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque Ecologie - général pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Methoxy Propoxy Propanol (34590-94-8)		
CL50 poisson 1	10000 mg/l 96h pimephales promelas	
CL50 autres organismes aquatiques 1	1919 mg/l 48h daphnie	

02/05/2017 FR (français) 4/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Methoxy Propoxy Propanol (34590-94-8)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation offici	ielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danç	ger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# - Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### - Transport maritime

Non réglementé

### - Transport aérien

Non réglementé

## - Transport par voie fluviale

Non réglementé

### - Transport ferroviaire

Non réglementé

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non déterminé.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substances Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

02/05/2017 FR (français) 5/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%
parfums	

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

02/05/2017 FR (français) 6/6